



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Votants : 22 (A. Delalande a donné pouvoir à F. Goyon, J. Desnoyer a donné pouvoir à B. Chambard, R. Duby a donné pouvoir à G. Dumas, S. Gonod a donné pouvoir à N. Chanut, V. Poli a donné pouvoir à C. Renoud-Lyat, O. Verne a donné pouvoir à G. Monterrat)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le sept juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrugge M., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Desnoyer J. (a donné pouvoir à Chambard B.), Duby R. (a donné pouvoir à Dumas G.), Gonod S. (a donné pouvoir à Chanut N.), Poli V. (a donné pouvoir à Renoud-Lyat C.), Verne O. (a donné pouvoir à Monterrat G.), et MM Bornarel R., Delalande A. (a donné pouvoir à Goyon F.)

Secrétaire de séance : Nathalie Chanut

Objet : Subvention exceptionnelle au profit de la FNACA

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie) pour obtenir une participation de la Mairie à leur achat de drapeaux. En effet, le remplacement des drapeaux utilisés lors des cérémonies officielles, s'est avéré nécessaire du fait de l'usure, et pour les remplacer par des drapeaux plus légers et donc plus faciles à porter.

La FNACA a procédé à un appel d'offre et a obtenu l'achat de 28 drapeaux neufs au plis de 990 €. Au regard des services rendus, de la portée symbolique de son action et de leur présence systématique aux cérémonies organisées sur la commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à la FNACA à hauteur de 990 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à la FNACA d'un montant de 990 €.

Pour copie conforme

Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,